

ANNEXE 1 : PROGRAMME STAGE SAFIVTC (POST-SENTENCIEL) RELATIF AUX INFRACTIONS A L'ACTIVITE DE VEHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

Durée et lieu : 2 modules sur 1 jour, en salle de formation

Intervenant : juriste ou avocat de profession

PREAMBULE REGLEMENTAIRE

Liste non exhaustive des textes réglementaires sur lesquels s'appuient le présent programme de formation :

Code des transports - Art. L3121-1-2, Art. L3121-2, Art. L3121-3, Art. L3121-4, Art. L3121-5, Art. L3121-10, Art. L3122-1, Art. L3122-2, Art. L3122-3, Art. L3122-4, Art. L3122-5, Art. L3122-6, Art. L3122-7, Art. L3122-8, Art. L3122-9, Art. L3114-4, Art. L3120-1, Art. L3120-2, Art. L3120-3, Art. L3120-4, Art. L3120-5, Art. L3121-11, Art. L3124-6, Art. L3124-7, Art. L3124-12, Art. L3124-13, Art. L3124-4, Art. L3123-1, Art. L3551-1, Art. R3120-6, Art. R3120-7, Art. R3120-8, Art. R3122-1, Art. R3122-4, Art. D3120-3

Code de commerce - Art. L144-5

Code de la sécurité sociale - Art. L311-3

Code du tourisme - Art. L141-2, Art. L141-3, Art. L211-18, Art. L231-2, Art. L242-1

Code de la consommation - Art. L141-1

Décret n°2020-548 du 11 mai 2020 et décret n°2020-604 du 20 mai 2020 pour les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence

Code du Travail – Art. L8221-5 et L8223-1

OBJECTIF DU STAGE :

Éviter la réitération de l'infraction :

- Par la connaissance et surtout par la compréhension des obligations réglementaires à respecter ;
- Par la prise de conscience de l'importance du dispositif de contrôle, de l'arsenal de sanctions et donc des risques liés à ces pratiques ;

Sensibiliser aux enjeux de la lutte contre le travail illégal spécifiquement dans le cadre des VTC :

- Par la compréhension, chiffres à l'appui, les enjeux économiques, financiers et sociaux de la réglementation de la profession VTC
- Par l'incitation du stagiaire à s'engager dans une démarche de prévention des infractions liées aux VTC, en présentant l'ensemble de « bonnes pratiques » à mettre en œuvre.

Cette formation a pour objet principal de permettre au justiciable de prendre conscience de l'étendue de sa responsabilité lors de la commission de ce type d'infraction pénale et des sanctions qui en découlent, afin notamment de le dissuader de récidiver ou de commettre d'éventuelles infractions connexes.

ANNEXE 1 : PROGRAMME STAGE SAFIVTC (POST-SENTENCIEL) RELATIF AUX INFRACTIONS A L'ACTIVITE DE VEHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

CONTENU DETAILLE DU STAGE

I. PRÉAMBULE

- I. Présentations croisées de SSA JUSTICE et des stagiaires
- II. Présentation des mesures alternatives à la poursuite pénale des infractions : Le dispositif MAPIVTC
- III. Objectifs et contenu du stage
- IV. Déroulement de la formation et organisation matérielle du stage
Atelier : test de connaissances

II. Introduction

- I. Retour en arrière ... les origines
- II. Retour en arrière ... les évolutions au XXème siècle
- III. La situation au début des années 2000
 1. Avant 2015
 2. Après 2015 : La loi GRANDGUILLAUME du 29 décembre 2019
 3. Les textes applicables aujourd'hui – où les trouver ?
- IV. La profession VTC en chiffres

MODULE 1 : VTC – UNE PROFESSION REGLEMENTEE : NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA PROFESSION

I. Définition de l'activité VTC

Atelier : Quelle est la définition d'une voiture de transport avec chauffeur ?

II. Les obligations portant sur l'activité

- I. L'accès à la profession de chauffeur VTC
Atelier vidéo : Comment devenir chauffeur VTC ?
 1. Les obligations d'aptitude physique
 2. L'enseignement PSC1
 3. L'absence de mention au casier judiciaire
 4. La réussite de l'examen
- II. Les démarches administratives pour exercer
 1. L'inscription au registre des VTC
Cas pratique : Comment procéder en cas de changement de statut de l'entreprise (d'auto-entrepreneur à personne morale par exemple)
Focus : l'exigence de capacité financière
Focus : le rattachement illégal
 2. L'obtention de la carte professionnelle sécurisée
Cas pratique : À qui peut-on s'adresser pour les demandes concernant la formation des VTC ou la délivrance des cartes professionnelles ?
 3. La cessation de l'activité

ANNEXE 1 : PROGRAMME STAGE SAFIVTC (POST-SENTENCIEL) RELATIF AUX INFRACTIONS A L'ACTIVITE DE VEHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

III. Les obligations liées au(x) véhicule(s)

- I. Attributions du véhicule
Atelier vidéo : Tout savoir sur l'éco-conduite
- II. Le contrôle technique
- III. La vignette
Atelier : Quelle est la sanction applicable en cas de non-respect des dispositions sur la signalétique des VTC ?

IV. Les obligations du conducteur VTC

La souscription d'une assurance professionnelle

Atelier : Faut-il déclarer les conducteurs et véhicules auxquels j'ai recours de manière temporaire, le temps d'un salon par exemple ?

Dans la presse : Uber relance progressivement son offre de covoiturage UberPool

V. Démarche volontaire : Le label France VTC limousine

Dans la presse : Uber va bloquer les passagers mal notés ; comment connaître sa note et l'améliorer ?

Atelier vidéo : Résumé du module 1 en vidéo

MODULE 2 : LA PROFESSION DE VTC, RESPONSABILITES ET SANCTIONS

I. Avant toute chose, la différence entre VTC, Taxi et LOTI

Définition de l'activité VTC

Atelier : Quelles sont les différentes catégories de TPP ?

I. Les spécificités du VTC

1. La réservation obligatoire
2. La tarification

II. Les spécificités du Taxi

1. La possibilité de marauder
2. Les autres distinctions

Dans la presse : Uber France condamné à verser plus de 180.000 euros à près d'un millier de chauffeurs

III. Les spécificités du LOTI

II. Le choix du statut juridique de l'activité

Focus : Responsabilité indéfinie vs responsabilité limitée, de quoi parle-ton ?

I. Les formalités

1. L'entreprise individuelle
 1. Introduction
 2. Le régime micro-entrepreneur
 3. Le régime réel
 4. Synthèse comparative
 5. Protection du patrimoine
 6. Les points à retenir

ANNEXE 1 : PROGRAMME STAGE SAFIVTC (POST-SENTENCIEL) RELATIF AUX INFRACTIONS A L'ACTIVITE DE VEHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

2. La constitution d'une société
 1. EIRL – Entreprise Individuelle à responsabilité limitée
 1. La création
 2. Le fonctionnement
 3. Les points à retenir
 2. EURL – Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
 1. La création
 2. Le fonctionnement
 3. Les points à retenir
 3. SASU – Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
 1. La création
 2. Le fonctionnement
 3. Les points à retenir
 4. Les sociétés pluripersonnelles
 - Dans la presse** : VTC : 9 chauffeurs sur 10 ne déclarent pas toutes les courses
 - Focus** : La rétention des cotisations sociales – c'est une fraude
 3. La fiscalité applicable aux chauffeur VTC indépendants
 1. La TVA – Taxe sur la Valeur Ajoutée
 - Atelier** : Quelles sont les charges déductibles ?
 - Focus** : Imposition des bénéfices (partie 1) : Forfait ou frais réels ?
 2. La TVS – Taxe sur les Véhicules de Société
 3. L'imposition des bénéfices de l'entreprise (partie 2)
 4. La CFE – Cotisation Foncière des Entreprises
- II. L'utilisation des plateformes dites "intermédiaires"
1. Leur rôle
 2. Uber : le leader mondial
 3. Bolt : la Parisienne
 4. Heetch : la noctambule
 5. Free Now (ex Kapten) : le VTC local et engagé auprès de ses chauffeurs
 6. LeCab : une mobilité haut de gamme et responsable
 7. MySam : la territoriale qui récompense la fidélité
 8. Wheely : le haut de gamme Mercedes
 9. MAZE et COMIN : nouveaux concurrents
 1. MAZE
 2. COMIN
 10. Une application "sous contrôle"
- III. La frontière entre indépendance et salariat : le cas UBER
- Dans la presse** : Les chauffeurs VTC vont-ils bientôt avoir un nouveau statut ?
 - Dans la presse** : VTC : un vaste réseau de fraude démantelé à l'aéroport de Roissy
- IV. L'exercice salarié
1. Les critères du salariat
 2. Les omissions sanctionnées
 - Atelier vidéo** : J'ai une activité de conducteur VTC le week-end. Dois-je en informer mon employeur ?
- V. Le statut hybride : le portage salarial

ANNEXE 1 : PROGRAMME STAGE SAFIVTC (POST-SENTENCIEL) RELATIF AUX INFRACTIONS A L'ACTIVITE DE VEHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

III. Sanctions et responsabilité - Les principes généraux de responsabilité

- I. Qui est responsable ?
- II. Les responsabilités retenues
 1. Le volet civil
 2. Le volet pénal

Atelier : Ces deux types de responsabilités peuvent se cumuler ?

- III. Les différentes sanctions
 1. Définition des peines
 2. Sanctions pénales
 1. Les contraventions
 2. Les délits
 3. Les peines complémentaires
 3. Sanctions administratives
 4. Sanctions civiles

IV. MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION PAR STAGIAIRE

Atelier : Cette partie est organisée sous la forme d'un atelier individuel où chaque stagiaire va considérer ses propres infractions et les mettre en lien avec la réglementation. Il devra en rechercher les causes et, le cas échéant, établir le plan d'action correctif et préventif à mettre en œuvre pour éviter la réitération de l'infraction ou la commission d'infractions connexes. Le formateur pourra alors conseiller chacun individuellement en fonction de sa situation.

- I. Mise en place du plan d'action par stagiaire
- II. Sitographie et bibliographie

TEST FINAL